



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 février 1999**

**Convention Ville de Niort/Association 'Enfants dans la ville'**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Mars 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99063

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999**

**Vie Associative/Jumelages**

**Convention Ville de Niort/Association 'Enfants dans la ville'**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale (convention),

Dans le contexte général des déclarations de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Recherche et Technologie, concernant "la charte pour bâtir l'école du 21ème siècle" une nouvelle conception du métier de professeur des écoles est avancée.

Il pourrait devenir le "chef d'orchestre" d'une équipe composée d'aides éducateurs et d'intervenants extérieurs.

Une expérimentation est actuellement lancée au plan national et la Ville de Niort s'est portée candidate pour se joindre au réseau des 1.800 écoles, dont la moitié en zone d'éducation prioritaire (Z.E.P.), qui vont tenter de faire émerger cette "école du 21ème siècle".

Vous savez toute l'importance que nous attachons dans notre ville depuis plusieurs décennies à l'ouverture des écoles sur les quartiers. Dans les années 1975, la conception architecturale de notre école des Brizeaux en porte témoignage.

Dans le cadre de l'expérimentation projetée, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui m'a chargé de piloter pour notre ville le Contrat Educatif Local.

A titre d'illustration de la démarche, dans les écoles expérimentales, l'horaire hebdomadaire des élèves (26 heures) comporterait désormais 2 heures de soutien réservées aux enfants en difficulté. Pendant ce temps, les autres élèves suivraient 2 heures d'activités artistiques et sportives assurées par des intervenants extérieurs (Ville ) ou des aides éducateurs (Education Nationale).

L'association "Enfants dans la ville" s'est constituée avec pour objet de mettre en oeuvre d'une manière très générale dans les écoles toutes les activités péri et post scolaires, c'est à dire celles qui se situent en dehors des temps scolaires. Elle peut donc nous aider à participer efficacement à cette politique "d'école ouverte" bien au-delà des 26 heures d'enseignement scolaire puisque l'objectif que nous partageons avec l'Education Nationale est d'accueillir dans des activités éducatives les scolaires de 7 h 15 le matin à 19 h le soir.

Nous pensons ainsi renforcer une orientation fondamentale à laquelle nous sommes attachés "l'égalité des chances pour tous nos enfants" et rendre ainsi un service complémentaire à tous nos concitoyens.

Parallèlement à cette démarche, j'ai demandé à Monsieur le Secrétaire Général de faire procéder en liaison avec notre collègue Gérard GAUDUCHON à une mise à plat complète de toutes nos interventions actuelles dans les établissements scolaires pendant le temps scolaire et hors temps scolaire afin que budgétairement nous ayons une bonne lisibilité de ce qui est possible sans augmentation de la fiscalité locale.

Aujourd'hui, je vous propose de nous engager dans l'expérimentation décidée pour initier "l'école du 21ème siècle" et j'ai demandé à notre collègue Janine BIMES, Conseillère Municipale, de suivre plus particulièrement ce dossier en liaison étroite avec notre collègue Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire chargé des enseignements.

La convention attributive d'une subvention de 300.000 F jointe à la présente délibération à passer entre la Ville de Niort et l'association "Enfants dans la ville" vise à confier à cette association notamment le suivi de l'expérimentation décidée et la mise au point du Contrat Educatif Local pour la partie liée à son objet, comme à terme sa mise en oeuvre.

L'association bénéficiera de l'appui des CEMEA ce qui conforte sa capacité d'appréhender les questions éducatives. A noter également, pour les en remercier, la présence au sein du Conseil d'Administration de Mmes BOURNEAU, CHAUFFIER, SEGUY, CHARLET et de Ms VITAL, FOUCAULT, LAIDET et AMOUZOU qui les uns et les autres sont activement et respectivement présent à l'OMEP, la FLEP, la PEEP, l'UNICEF, la FCPE, les FRANCAS, la MCC de Goise et l'ANJCA.

Bien entendu un compte-rendu annuel sera présenté au Conseil Municipal s'agissant des activités de l'association et c'est à partir de cette évaluation annuelle que la subvention des années suivantes pourra être déterminée.

Par ailleurs, je vous propose que cette pratique de l'évaluation annuelle soit systématisée pour l'ensemble des conventions d'objectifs soumises à la décision du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire à la signer et à verser à l'association la subvention afférente conformément aux

dispositions mentionnées dans la convention.

*Imputation budgétaire : 924.221.6574 #03172*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)